



**AgEcon** SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## A propos de la politique agricole commune

Bruno Sauvage

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Sauvage Bruno. A propos de la politique agricole commune. In: Économie rurale. N°137, 1980. p. 46;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1980.2707>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1980\\_num\\_137\\_1\\_2707](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1980_num_137_1_2707)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

# A PROPOS DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

*L'article « La politique agricole française et l'Europe verte : impasse ou révision ? », publié dans le n° 135 de la revue sous la signature de MM. Mahé et Roudet, appelait un débat. Les lecteurs trouveront ci-dessous deux contributions à ce débat, qui contestent l'approche des auteurs de l'article et proposent un point de vue sensiblement différent.*

## 1 - Bruno SAUVAGE, Ingénieur du GREF

Une révision éventuelle de la PAC doit être précédée par une analyse approfondie qui doit s'efforcer d'apprécier correctement les diverses contraintes auxquelles est soumise l'agriculture européenne, et notamment les contraintes extérieures résultant des divers engagements de la Communauté vis à vis des pays tiers.

Alors que l'analyse proposée dans l'article est très détaillée sur certains aspects de la PAC (par exemple l'effet des MCM), en revanche, le volet extérieur de la PAC n'est pas regardé dans son ensemble, et est présenté sous un angle déformé.

A la lecture de l'article, on a l'impression que la Communauté Européenne souffrirait d'un excès de protectionnisme ! Alors qu'un examen détaillé des régimes d'importation des produits agricoles et alimentaires montrerait facilement qu'à l'exception des produits sur lesquels les auteurs ont concentré leur attention (céréales, sucre, lait, viande bovine, porcine et volailles), le régime d'importation communautaire est très libéral ; et pour les produits mentionnés entre parenthèses, de nombreuses concessions ont été réalisées ces dernières années au bénéfice des pays tiers.

Il est vrai que le régime de protection communautaire est déséquilibré, en fonction des produits, mais globalement il est faux de parler de protectionnisme communautaire, alors qu'en 1977, les importations communautaires de produits agricoles et alimentaires ont représenté 24,02 milliards d'UCE, et que dans le même temps les exportations n'étaient que de 10,36 milliards ! (1 UCE = 5,80 FF).

Il faut avoir conscience que la Communauté Européenne doit non seulement financer la facture éner-

gétique (49,19 milliards d'UCE en 1977) mais aussi supporter une facture alimentaire élevée vis-à-vis des pays tiers.

L'élargissement de la Communauté Européenne va également constituer une nouvelle concession globale à l'égard des pays tiers, car les pays candidats à l'adhésion vont devoir abandonner les divers régimes de protection et de limitation quantitatives qu'ils pratiquent actuellement, pour s'aligner sur le régime communautaire d'importation.

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue un facteur essentiel dans le domaine de la gestion des marchés agricoles : s'il n'existe pas une protection minimum aux frontières, il devient impossible de définir des prix agricoles. La discussion sur les prix relatifs à appliquer aux céréales et aux productions animales, développée dans l'article, n'est possible que parce que ces productions sont protégées aux frontières de la CEE... sans quoi les prix seraient commandés directement par les aléas du marché mondial ! Et les productions qui ne bénéficient pas de telles protections, ne peuvent être maintenues dans la Communauté que par le moyen d'aides directes très onéreuses en proportion des volumes de production obtenus (ex. : oléagineux, protéagineux, fruits et légumes destinés à la transformation, tabac, etc.).

Le souci des auteurs de réaliser une politique agricole plus équitable et plus responsable sur le plan extérieur est tout à fait légitime ; mais les réalités de la situation actuelle ne devaient pas être perdues de vue, avant de remettre en cause certains aspects de la PAC, sans proposer en contrepartie des améliorations pour les secteurs qui ne bénéficient d'aucune protection appropiée.